

VEZIN LE 17 avril 2022

TOPCOMPETITION DEBUTANTS

Guide technique et règlement particulier

1. Cette épreuve, dénommée **Grand Prix Francis Verborg** est réservée aux coureurs de la catégorie DEBUTANTS, elle se déroulera **selon** les règlements de la Belgian Cycling et de la Lotto-Top Compétition.. Elle est organisée par le Royal Namur Vélo en collaboration avec la ville d'Andenne.
2. Cette épreuve, inscrite au calendrier National Belgiancycling en classe U17 (1.17) aura lieu à VEZIN le dimanche 17 avril 2022, **départ à 15h** . Toutes les opérations de départ et arrivée, se dérouleront au COMPLEXE SPORTIF, Route de Leuze 393 à 5300 VEZIN. Idem pour les vestiaires et contrôle médical.
3. Cette épreuve (**disputée en tant qu'épreuve individuelle**) entre en ligne de compte pour la Topcompétition 2022. Elle sera disputée en **8 circuits** de 8900 mètres avec un départ neutralisé de 1200 mètres, soit 70 kilomètres de course. Le départ réel sera repéré par le panneau **KM 0**.
La fréquence radio tour : canal 2 – 160,10625
4. Les classements seront établis suivant le règlement de la Topcompétition Cadets/Débutants 2022. Suivre le lien ci-dessous pour **télécharger** ce règlement.

[http://www.belgiancycling.be/route/compétition/règlement Topcompétition/Debutants2022](http://www.belgiancycling.be/route/compétition/règlement%20Topcompétition/Debutants2022)
5. **Classement Général Individuel. Maillot jaune.**
A l'issue de l'épreuve un maillot jaune sera remis au coureur leader du classement général tenant compte des épreuves cyclo-cross et piste.
6. **Classement individuel des Jeunes. Maillot rouge.**
A l'issue de l'épreuve le meilleur jeune (première année) recevra le maillot rouge en tant que leader.
7. **Classement Individuel des Points Chauds (5 – 3.– 1 points). Maillot vert.**
A la **fin** des 1^{ier}, 2^e et 4^e tours, un **RUSH** aura lieu au **passage de la ligne d'arrivée**. Il sera annoncé par une cloche un tour avant le sprint.
8. **Classement du Meilleur Grimpeur (5 – 3 – 1 points). Maillot à pois**
Lors des 3^e, 5^e et 7^e tours, un **GPM** aura lieu au **sommet de la première côte du circuit**.
Il sera signalé par un drapeau au sommet et un panneau à 1000 mètres de ce même sommet.
Le classement général du Meilleur Grimpeur sera établi selon le règlement de la Topcompétition.
9. A l'issue de l'épreuve les 3 premiers classés ainsi que les différents leader des classements annexes sont attendus pour la cérémonie protocolaire.
10. Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Topcompétition Débutants sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel. Le barème des pénalités de la Belgiancycling sera le seul applicable.

11. Les coureurs seront suivis par leur voiture d'assistance **Provinciale** ayant à leur bord un chauffeur et un mécanicien en possession de leur licence officielle délivrée par la fédération. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs, à droite de la chaussée la voiture étant à l'arrêt.
12. La Direction course sera assurée par Guy Warrinnier, rue Joseph Gaillard, 5000 Flawinne
GSM: 00-32-476.85.70.63. E-mail : guywarrinnier@gmail.com
13. Le contrôle médical sera effectué selon les formes prévues dans les règlements de la Belgiancycling. et/ou de la Communauté Française.
14. Les signatures débuteront à 12h30 et se termineront à 14h15. Les dossards et plaque de cadre seront remis aux coureurs dans la salle d'inscription. La signature de la feuille de départ débutera à 14h15 et se terminera à 14h45, Si la météo le permet, le contrôle des développements aura lieu à 14h30. Le ravitaillement, est autorisé **du 5^{ème} tour au 7^{ème} tour.**
15. Le briefing des responsables provinciaux aura lieu le dimanche 17 avril 2022 à 14h00 au complexe sportif de Vezin.
16. Une voiture neutre contenant du matériel de dépannage roulera dans la course à la place qui lui sera assignée par le Collège des Commissaires.
17. Une ambulance et un médecin **suivront la course**. Un poste fixe sera installé aux environs de la ligne d'arrivée.
18. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le Code de la route doit être respecté.
19. Les délais d'élimination pour cette épreuve sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal.
20. Tout cas non prévus dans le présent règlement sera tranché par le jury des commissaires de la R.L.V.B.
21. En cas d'accident, les hôpitaux les plus proches sont :
Clinique Saint-Luc, Rue Saint Luc N° 8 à 5004 Bouge 081 / 20 91 11 – urgence 081/ 20 91 00
CHR de Namur, Avenue Albert 1^{ier}, 185 à 5000 Namur 081/72 61 11 – urgence 081 / 72 67 00
22. Dans la zone d'arrivée, pour respecter l'environnement, des poubelles seront déposées par l'organisateur. Une zone déchets est prévue dans la zone de ravitaillement
23. Les classements de la LOTTO-TOPCOMPÉTITION sont sur le site www.belgiancycling.be

Composition du Collège des Commissaires

DEFREYNE Martin Président
LIEGEOIS Claude Juge d'Arrivée
FINCK Daniel Com. 2
BAY Robert Com. 3
GERARD François Com. Moto 1
COURROUX Henry Com. Moto 2
FINCK Daniel Délégué Technique
VAN STEEN Freddy Operator MYLAPS &
HAVELANGE Freddy Speaker Radio

